



Extrait du Union des Forces de Progrès

<http://fr.ufpweb.org/spip.php?article1989>

# Déclaration à propos de la "solution" du général pour le passif humanitaire

- Z - Archives - Putsh militaire du 6 août 2008 - Articles et dépêches -

Date de mise en ligne : mercredi 25 mars 2009



---

Union des Forces de Progrès

---

## Déclaration à propos de la "solution" du général pour le passif humanitaire

---

Depuis maintenant plusieurs mois, le Haut Conseil d'Etat (HCE), l'instance militaire qui s'est arrogé la direction de la Mauritanie, depuis le coup d'Etat du 6 août 2008, s'est lancée dans une vaste opération dont l'objectif est d'apporter, prétendument, une solution définitive à la question du passif humanitaire des années 1989-91. La visite que le Général O. Abdoul Aziz entame, demain, dans le Brakna et le Gorgol, est présentée par les autorités militaires comme devant marquer le démarrage de la mise en oeuvre de cette solution miraculeuse.

La question du passif humanitaire, comme par hasard, a été confiée au seul membre négro-africain du HCE, le colonel Dia Adama avec la collaboration active du Collectif des Victimes et la Répression (COVIR), organisation regroupant d'anciens officiers, sous officiers et soldats rescapés des camps de la mort d'Inal, de J'Reïda, et d'ailleurs, ce dernier a sillonné les régions du sud de la Mauritanie et le nord du Sénégal. Les promesses de récompense et l'argent distribué à flots leur ont permis de s'attirer les bonnes grâces de certains leaders religieux, et certains membres de la direction du Collectif des Veuves.

Après qu'un groupe d'oulémas ait donné sa bénédiction à ses initiatives, le HCE a adopté, en accord avec ses partenaires du COVIR et de la direction du Collectif des Veuves, des mesures qui, pour ses auteurs, règlent sur le fonds, et pour toujours, la question du passif humanitaire. Ses mesures sont, pour l'essentiel :

- ▶ Organisation, à l'occasion de la visite du général, d'une prière pour les absents, à la mémoire des militaires négro-africains victimes des massacres, en 1990-91 ;
- ▶ Compensations financières et/ou en nature (terrains) accordées aux familles des victimes.

En contrepartie, les ayants droits des victimes renoncent à engager la responsabilité de l'Etat et à toute action en justice contre des individus, et la question du passif humanitaire est déclarée close.

Ces mesures pitoyables, et l'accord qui les sous-tend, appellent, de la part du Comité de Solidarité avec les Victimes des Violations des Droits de l'Homme en Mauritanie (CSVVDHM), les remarques suivantes :

1 - la loi de l'amnistie votée sous le régime O. Taya avait au moins le mérite de la clarté. Elle effaçait d'un trait de plume les crimes commis de 1987 à 1991. Les mesures du HCE ne sont pas seulement hypocrites et honteuses, elles violent tous les principes de vérité et de justice, et vont à l'encontre non seulement du respect de la dignité des victimes, mais aussi des véritables intérêts de la nation mauritanienne.

2 - le passif humanitaire est une question complexe que des mesures simplistes ne sauraient épuiser ou résoudre. Pire, quand de telles mesures exploitent la vulnérabilité des victimes et empruntent les voies de la corruption de celles-ci, leurs conséquences psychologiques, sociales et politiques risquent d'être encore plus tragiques que la situation qu'elles prétendent régler.

3 - En limitant la solution des compensations aux ayants droits des seules victimes militaires, le HCE opère une distinction scandaleuse, et tente d'occulter la réalité des centaines de civils, victimes (entre 1989 et 1991) d'exécutions extrajudiciaires, tout le long de la vallée, exécutions dans lesquelles la responsabilité de certains membres des forces armées, à l'époque, est directement engagée.

4 - Aux yeux du HCE, le passif humanitaire semble être le problème des seuls négro-africains, et ne constitue pas une question de dimension nationale, intéressant tous les Mauritaniens, et dont la solution requiert la participation consciente de l'ensemble des citoyens, à quelque communauté qu'ils appartiennent, tout particulièrement les

## Déclaration à propos de la "solution" du général pour le passif humanitaire

---

organisations des droits humains qui se battent depuis des années pour un règlement juste de la question.

Le CSVVDHM estime en conséquence :

- ▶ que les mesures que le HCE et son chef entendent mettre en oeuvre relèvent d'une approche opportuniste et électoraliste. Elles ne s'inscrivent pas dans une dynamique de construction d'une unité nationale prenant étroitement compte des exigences de vérité et de justice, et du devoir de mémoire.
- ▶ que ces mesures ne sont pas seulement une violation du droit des morts et des vivants, mais qu'elles contribuent également à éloigner les chances de construction d'une Mauritanie unie, juste et égale.
- ▶ Que ce qui cimente l'unité et enrichit la conscience civique d'un peuple, c'est la pleine connaissance des tragédies qui l'ont meurtri, l'appropriation par les uns des malheurs des autres, et la claire conscience que la vérité et la justice doivent s'appliquer aux crimes présents et passés, quels qu'en soient les auteurs.

*Nouakchott, le 24 mars 2009-03-24 La présidente du CSVVDHM Madame Sy Lalla Aicha*

### Cosignataires :

- ▶ Association des Femmes Chefs de Famille (AFCF)
- ▶ Association Mauritanienne des Droits de l'Homme (AMDH)
- ▶ Association pour le Renforcement de la Démocratie et l'Education Citoyenne
- ▶ SOS / Esclaves
- ▶ Groupe d'Etudes et de Recherches pour la Démocratie et le Développement Economique et Social (GERDES)
- ▶ Regroupement des Victimes des Evénements 89 -91
- ▶ Collectif des Rescapés Anciens Détenus Politiques Civils Torturés
- ▶ Ligue Africaine des Droits de l'Homme - Section Mauritanienne
- ▶ Collectif Anciens fonctionnaires de la Police
- ▶ Enfance Sans Partage tous membres du FONADH

---

<!-- google\_ad\_client = "pub-9841313673627924"; /\* 468x60, date de création 29/12/08 \*/ / google\_ad\_slot = "0052188781"; google\_ad\_width = 468; google\_ad\_height = 60; //-->